



Le Lac Dziani (Dziani Dzaha) - Fiche n°4

Les menaces pesant sur le Dziani-Dzaha

Menaces naturelles :

Espèces végétales exotiques envahissantes Une Espèce Exotiques Envahissantes (EEE) est par définition une espèce non indigène, naturalisée, montrant une dynamique d'expansion rapide dans son territoire d'introduction.

Dans les espèces exotiques présentes sur le site figurent 3 espèces classées parmi la liste des 100 espèces exotiques les plus envahissantes au monde : *Spathodea campanulata*, *Lantana camara*, et *Leucaena leucocephala*.

La lutte contre les EEE se divise en 3 étapes majeures :

1. La prévention se caractérisant par une action de surveillance dans le but de stopper les éventuelles invasions.

2. La mise en place de réglementations ainsi que la sensibilisation du public.

3. La phase de lutte active via les 4 techniques suivantes : les luttes manuelles et mécaniques, la lutte chimique (utilisation d'herbicides), la lutte génétique (utilisation d'Organismes Génétiquement Modifiés) et la lutte biologique. Enfin, la restauration est une étape post-lutte dans le but est de favoriser la régénération naturelle des espèces indigènes et d'éviter la recolonisation du milieu par des EEE.

Espèces animales exotiques envahissantes A Mayotte, 4 des espèces exotiques animales présentes sur le site des cratères

de Petite-Terre sont classées parmi la liste des 100 espèces exotiques les plus envahissantes au monde et sont susceptibles de causer des dégâts majeurs sur les écosystèmes mahorais.

Il s'agit du rat noir (*Rattus rattus*), du chat (*Felis catus*), de la souris commune (*Mus Musculus*) et du martin triste (*Acridothera tristis*).

La prolifération des chiens errants représente aussi un problème récurrent. Le nombre de chiens divagants à Mayotte est estimé entre 15000 et 20000 individus.

Vectrices de maladie, le contrôle de la pullulation de ces espèces est un enjeu important de santé et de sécurité publique autant que de conservation du site.

La divagation de zébus sur le site engendre aussi de nombreuses dégradations. Bien qu'illégale, cette pratique est couramment observable au niveau du Dziani-Dzaha. La mise en pâture de certaines zones et la récolte de fourrage entraînent une dégradation visible sur une majeure partie du site.

Menaces anthropiques :

Le braconnage

Des activités de braconnage envers l'igname des Comores (*Dioscorea comorensis*) sont suspectées. Protégée par l'article 2 de l'arrêté n°AP/42/DAF, il est donc interdit de vendre ou d'acheter cette espèce. Malgré cette réglementation, l'igname est souvent récoltée de façon intensive et destinée à une vente



Le Lac Dziani (Dziani Dzaha) - Fiche n°4

clandestine. L'arrachage créé des trous pouvant atteindre 1m de profondeur.



Figure 15: Photographie d'une parcelle de manioc exploitée illégalement

La densité de population

Les communes de Pamandzi et Dzaoudzi-Labattoir accueillent la plus forte densité de population de Mayotte (respectivement 1806 et 1884 hab/km²). De tels niveaux de densité de population entraînent une pression démographique et urbaine particulièrement forte. La part de la population étrangère continue à augmenter, elle passe de 34 % en 2002 à 41 % en 2007. En effet, la forte immigration en provenance des pays voisins (essentiellement Comores) génère une pression supplémentaire dans ces zones déjà fortement peuplées. De ce fait, les aménagements illégaux représentent une menace importante en lien avec les nombreuses parcelles illégalement cultivées et équipées : clôtures, construction d'abris, ou bâtiments de type bangas. Toute construction étant interdite, des actions de mise en demeure et de démolition sont automatiquement conduites.

L'agriculture

Le besoin grandissant de récoltes provoque la disparition progressive des parcelles en jachère. L'absence de rotation crée une diminution de la fertilité des sols et par conséquent des rendements.

Les systèmes de culture à manioc dominants représentent un risque érosif important. En effet, les plantations peu denses et les cultures laissant les sols à nu sont sources de contraintes du fait de l'augmentation du phénomène d'érosion.

Les techniques de défrichement amènent aussi à une suppression du couvert végétal et des espèces d'intérêt. Les désherbages sont fréquents sur les parcelles et le sol reste partiellement à nu durant la saison des pluies. La diminution de l'infiltration des eaux conduit à un épuisement des nappes et réserves sous-terraines, ainsi qu'une forte diminution de la fertilité des sols.

Les milieux cultivés, composés en grande partie de plantes introduites, comportent enfin un risque d'envahissement d'EEE.

La fréquentation touristique

La fréquentation touristique en hausse, et le nombre de visiteurs venus pratiquer différents loisirs comme la randonnée, la course à pied et la promenade sont de plus en plus importants. Des mesures (surveillance, entretiens, sensibilisation...) sont nécessaires pour conserver cet état et pouvoir agir en cas d'une potentielle sur-fréquentation à venir.